

**PARTIE 7 - CARTE ET PLANS - P.J. N°48**  
**Plan général de l'installation et de ses abords**  
Echelle : 1/2000e

Communes concernées par le rayon d'affichage : Guiler-sur-Goyen, Plozevet et Mahalon  
Rayon d'affichage : 600m (soit 1/10 du rayon d'affichage mentionné dans la nomenclature ICPE)

Dans un rayon de 600m de chaque éolienne, on note la présence de 4 éoliennes du parc de Kerigaret, de 2 bâtiments liés ou assimilés à l'exploitation agricole, de 3 bâtiments destinés à l'habitation, d'un cours d'eau et de chemins d'exploitation.  
A noter que le poste de livraison électrique (PDL), une partie du raccordement inter-éoliennes et des surfaces aménagées sont situés en dehors du rayon d'affichage de 600m.

- Légende :**
- Projet de Guiler-Kerne
  - Surface permanente
  - Raccordement inter-éoliennes
  - ⊗ Parc éolien de Kerigaret
  - Cours d'eau
  - Périmètre de 600m autour du projet
  - Limites communales
  - Parcelles et bâtis destinés aux habitations
  - Parcelles et bâtis destinés ou liés aux exploitations agricoles
  - Parcelles destinées aux activités agricoles (ex : cultures)
  - Boisements et haies

